

## Centre Ancien de Besançon - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Thématique - Subventions allouées aux propriétaires pour conventionnement de logements

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par une délibération en date du 15 mai 1995, la Ville s'est engagée avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à mettre en place une OPAH Thématique sur le Centre Ancien de Besançon.

Dans cette opération visant à réhabiliter les logements du parc privé, la Ville et l'ANAH ont défini une priorité au conventionnement des logements. C'est pourquoi il a été convenu que la ville abonderait aux subventions de l'ANAH, et sur les mêmes bases de calcul à hauteur de 5 %, (le taux théorique de subvention est ainsi porté à 45 % pour les logements conventionnés).

Il est proposé au Conseil Municipal les dossiers suivants au titre de 1995 :

Immeuble	Nombre de logements conventionnés	5 %	Noms
37, rue d'Arènes	1 logement	4 566 F	M. FAIVRE-PIERRET
93/95, rue Battant	6 logements	60 551 F	SCI LE NOTRE
97, rue Battant	2 logements	30 573 F	Mme CANARD J.
5, quai Veil Picard	4 logements	48 404 F	SCI Le Saphyr
17, Grande Rue	4 logements	25 943 F	SCI Les 3 Fontaines
23, rue Gambetta	2 logements	20 560 F	Immobilière Gambetta SA
43/45, rue Battant	7 logements	112 697 F	SCI du 43, rue Battant
<b>TOTAL</b>	<b>26 logements</b>	<b>303 294 F</b>	

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la répartition des subventions telle que définie ci-dessus,
- engager les dépenses correspondantes au chapitre 92.52/65728.95026.30100 alimenté par virement provenant à hauteur de :

. 100 000 F du 92.52/65721.95026. 30100,

. 220 000 F du 92.52/65728.82017. 30100.

**M. BONNET :** Ce point est l'occasion pour moi de demander précisément à la Municipalité quel est le projet, puisqu'on parle du centre-ville quant à l'école actuellement dite Victor Hugo et la maternelle qui y siège. Dans la situation telle qu'elle est prévue à l'heure actuelle, une classe est supprimée et les parents ne savent pas s'il y aura maintien d'une classe à Victor Hugo ou si l'ensemble sera transféré à Bersot. Certains laissent entendre que la Ville aurait des vues sur les bâtiments et précisément le désir d'y installer des associations. On est donc interrogé dans le quartier et on n'a pas de réponse précise à apporter.

**M. LE MAIRE :** Il est normal que nous ayons des vues sur ce bâtiment puisqu'il appartient à la Ville. Lorsque l'école maternelle de Rivotte a été supprimée pour le percement du tunnel, on l'avait transférée provisoirement à l'école Victor Hugo. Mais déjà avant ce transfert, nous avons un projet pour que dans les locaux de l'école Victor Hugo soient installées la Croix Rouge et la Fédération des Oeuvres Laïques qui sont actuellement à Granvelle. En attendant, l'école de la Croix Rouge était transférée rue Renan à la place du CLA. Cette opération tiroir a été prévue pour libérer, le moment venu, le fond de la place Granvelle où siègent ces deux structures depuis déjà fort longtemps.

Il est bien entendu que si le poste de l'école Victor Hugo est maintenu, elle continuera de fonctionner. La réponse est à l'Inspection Académique qui pour l'instant a supprimé cette école. Reste à l'Inspection Académique et à l'Adjoint de savoir ce qu'on fera des enfants qui fréquentaient l'école Victor Hugo.

**Mme TETU :** Les enfants seront orientés soit sur l'école Bersot, soit pour certains, qui seraient ainsi plus près de leur domicile, sur l'école Ronchoux dans la mesure des places disponibles. Pour le moment, nous pensons qu'ils pourront être accueillis au nombre de 6 à 8 sans que cela pose problème à l'école Ronchoux, surtout en ce qui concerne l'accueil en restauration municipale.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 11 mars 1996.*